

# Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport DE JEPS DPTR

Spécialité Animation

Mention Développement de projets, territoires et réseaux

En formation continue (Niveau 5)



## Durée de la formation

1743 heures au total dont :  
714 heures en centre de formation  
1029 heures en entreprise

## Dates de la prochaine session

Début octobre à septembre N+1

## Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter

## Lieu

CFPPA Carmejane  
Boulevard des Martyrs de la Résistance  
04300 Forcalquier

## Pour la session précédente

Taux de réussite : 88%

Taux de satisfaction : 100%

Taux d'insertion bilan à 6 mois : 72%

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire ;
- soutenir le travail de l'équipe ;
- organiser le travail partenarial ;
- mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire ;
- accompagner l'implication des bénévoles ;
- organiser la mobilisation des moyens ;
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

## MÉTIERS VISÉS

- animateur·trice-coordonnateur·trice
- animateur·trice de réseau
- coordonnateur·trice d'activités
- responsable d'animation
- coordonnateur·trice de projet de Territoire

## POURSUITE D'ÉTUDES

Suite à l'obtention du diplôme vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur dans le champ professionnel de l'animation et/ou du sport.

## CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC 01 - Etre capable de concevoir un projet d'action
- UC 02 - Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- UC 03 - Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC 04 - Etre capable d'animer en sécurité

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

